



# Rôle de l'Arbitre Assistant Bénévole

Loi du Jeu n° 6



Les lois du jeu, au nombre de 17. Etablies par l'International Board, elles définissent les règles de la pratique du football. Complétées par des circulaires particulières d'application de la DTNA.  
( Direction Technique Nationale de l' Arbitrage )

Une rencontre ne peut se dérouler sans arbitre assistant de même il n'est pas possible à un joueur, remplaçant notamment, de cumuler les deux fonctions.  
En absence d'équipe, le forfait est constaté et signifié sur la feuille de match après un délai d'attente de **15** minutes depuis l'heure de début officiel de la rencontre.  
Si l'arbitre officiel désigné arrive en retard et que la rencontre a débuté, celui-ci doit se retirer.

L'arbitre assistant bénévole est une personne majeure identifiée licenciée à l'un des deux clubs en présence, titulaire d'une licence dirigeant, éducateur, joueur signé par un médecin.  
L'arbitre assistant, officiel ou bénévole aide l'arbitre à diriger le match en accord avec les Lois du jeu.

L'arbitres assistants bénévoles assurent cette fonction en cas d'absence d'arbitres assistants officiels.  
La DTNA préconise de laisser opérer l'assistant de l'équipe locale en permanence côté banc de touche.  
L'arbitre assistant bénévole devient un officiel dès qu'il occupe cette fonction.

Sont considérés comme officiels; les arbitres désignés pour la rencontre, les arbitres bénévoles en l'absence d'arbitres désignés, le délégué neutre lorsqu'il est désigné pour la rencontre; les dirigeants de club chargés du rôle de délégué en l'absence de délégué désigné.

Les délégués du match (2) sont mis à la disposition de l'arbitre par l'équipe recevante, en charge de collaborer efficacement à la protection des officiels en cas d'incident notamment.  
( personne majeure identifiée et licencié au club recevant )

Consignes d'avant match, échanges indispensables entre l'arbitre et ses assistants qu'ils soient officiels ou non afin d'obtenir une action complémentaire pour réduire les erreurs potentielles.  
Contact visuel, condition indispensables dont l'arbitre doit tenir **compte** dans ses déplacements et placements pour garder dans son champ de vision les arbitres assistants.

La signalisation par l'arbitre et des arbitres assistants concerne la gestuelle des décisions techniques et administratives. Sa maîtrise est un élément d'évaluation de la prestation de l'arbitre.  
La gestuelle doit être claire pour être comprise par tous, modérément démonstrative et absolument pas ... agressive.

Deux drapeaux de touche sont utilisés par les arbitres assistants officiels ou bénévoles pour leur signalisation, fournis par le club recevant.  
Protège tibias, accessoire indispensable et obligatoire de l'équipement du joueur prévu à la loi 4.

## **Ce que doit faire l'arbitre assistant bénévole.**

Signaler, quand le ballon est entièrement sorti du terrain et à qui revient la remise en jeu.  
quand un joueur est en position de hors jeu sanctionnable  
quand une équipe demande à effectuer un remplacement.  
Comme l'arbitre central, l'arbitre assistant a un comportement neutre vis-à-vis des deux équipes.

## **Ce que ne dois pas faire l'arbitre assistant bénévole.**

Arbitrer à la place de l'arbitre : je ne signale pas les fautes dans le terrain, l'arbitre est le seul juge.  
Diriger mon équipe tout en assistant l'arbitre. Je ne peux pas être concentré sur ma fonction.  
Obliger l'arbitre à arrêter le jeu pour effectuer un remplacement.  
Il est le seul juge du moment où le remplacement sera effectué. Cela se fera lors d'un arrêt de jeu.

**Gestuelle, signalisation par l'arbitre assistant bénévole.**

Dans les cas où vous ne savez pas qui doit bénéficier de la remise en jeu, levez le drapeau à la verticale et attendez la signalisation du central pour indiquer comme lui.

A utiliser également quand la sortie de balle n'est pas nette et/ou que l'on risque continuer à jouer alors que le ballon n'était plus en jeu (donc entièrement sorti) à un moment donné puis indiquez comme montré ci-dessous.



La rentrée de touche

Signalez en plaçant à l'horizontale et parallèlement à la ligne de touche le drapeau vers le but de l'équipe qui a mis le ballon en touche.



Le coup de pied de but

Signalez en plaçant le drapeau à l'horizontale vers la surface de but.



Le coup de pied de coin

Signalez en plaçant le drapeau vers la base du poteau se trouvant de votre côté (même si le coup de pied de coin à lieu à votre opposé)



### Remplacement demandé

S'applique à un joueur remplacé par un remplaçant. Peut prendre place sur le banc de touche et reste soumis à l'autorité de l'arbitre. Peut ainsi recevoir un carton jaune ou un carton rouge.



### Joueur en position de hors jeu sanctionnable.

Quand un joueur est en position de hors jeu sanctionnable, levez le drapeau à la verticale et maintenez le drapeau tant que l'arbitre n'a pas sifflé ou ne vous a pas dit de baisser (soit parce qu'il laisse un avantage pour la défense, soit parce qu'il vous déjuge)

Pour bien voir les positions de hors jeu éventuelles, il faut impérativement être bien concentré dans sa fonction et toujours être à la même hauteur que l'avant-dernier joueur de l'équipe défendante aussi bien dans les phases de jeu normales que dans les phases arrêtées. (type coup franc, coup d'envoi)



En règle générale, l'avant dernier est un joueur de champ puisque le dernier joueur est le gardien de but, mais attention aux situations où le gardien de but se porte en avant d'un de ses coéquipiers.

Cela nécessite donc un déplacement constant et attentif de l'arbitre assistant.

Après le coup de sifflet de l'arbitre, signalez comme suit pour indiquer la position illicite en se plaçant à hauteur de l'endroit où doit se jouer le coup franc.



Hors-jeu sur  
l'aile gauche  
( opposé assistant )



Hors-jeu dans l'axe  
du terrain  
( centre terrain )



Hors-jeu sur  
l'aile droite  
( côté assistant )

*Un joueur se trouve en position de hors quand il est le plus près de la ligne de but adverse qu'à la foi du ballon et l'avant dernier adversaire.*

*Un joueur ne se trouve en position de hors quand :*

- 1) il se trouve dans sa propre moitié de terrain.*
- 2) il se trouve à la même hauteur que l'avant dernier adversaire.*
- 3) il se trouve à la même hauteur que les deux derniers adversaire.*

**Infraction :**

*La position de hors jeu d'un joueur ne doit être sanctionnée que si, au moment où le ballon est touché par un coéquipier ou est joué par l'un d'entre eux (donc c'est au départ du ballon qu'il faut voir si le joueur est en position de hors jeu), le joueur prend, de l'avis de l'arbitre, une part active au jeu.*

*en intervenant dans le jeu.*

*en influençant un adversaire.*

*en tirant avantage de cette position.*

**Pas d'infraction :**

*Il n'y a pas d'infraction de hors jeu quand un joueur reçoit le ballon directement sur :*

*coup de pied de but*

*rentrée de touche*

*coup de pied de coin*

**Sanction :**

*Pour toute infraction à la loi du hors jeu, l'arbitre accorde à l'équipe adverse un coup franc indirect qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise c'est-à-dire à l'endroit où se trouvait le joueur en position illicite au départ du ballon (sauf dans la surface de but où la défense placera le ballon où elle veut dans cette surface de but).*

**Conclusion :**

*Lorsque je vois un joueur en position de hors jeu :*

*Je ne me précipite pas !*

*J'attends de voir la direction que prend le ballon envoyé vers l'avant*

*Je ne signale pas si un joueur s'est retrouvé en position de hors durant la trajectoire du ballon*

*Je lève le drapeau uniquement si le ballon est envoyé ou dévié par un partenaire vers un joueur en position de hors jeu au départ du ballon.*

*THALAMY Didier*

*Responsable des Arbitres du BFC.*





